Cette revalorisation du salaire est consécutive à une augmentation des prix à la pompe.

Le Président Paul Biya a revalorisé les salaires de 5,2%. Cette information est contenue dans un communiqué lu ce jour au journal de 17h du Poste national de la Crtv, la radio publique.

Seulement, cette revalorisation des salaires est liée à l'ajustement des prix des produits pétroliers. D'après le communiqué, cette mesure vise à garantir le pouvoir d'achat des consommateurs. Le SMIG pourrait passer à 41875 Fcfa.

Voici les nouveau prix du carburant à la pompe :

1Super : 730 FCFA le litre

2Gazoil 720 Fcfa le litre

3Pétrole lampant 350 Fcfa le litre

4 Gaz domestique 6500 Fcfa (ne changent pas).

5pétrole vendu par la Scdp aux industries : 560,19 Fcfa le litre

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance de l'opinion publique que faisant suite aux Très Hautes Instructions du CHEF DE L'ETAT, le Gouvernement de la République a engagé en son sein et avec les partenaires sociaux, des échanges constructifs approfondis visant à préserver les équilibres budgétaires, face à la flambée des prix des produits pétroliers sur le marché international. Il a, dans cette optique, pris un ensemble de mesures.

A cet effet, à compter du 1er février 2023, les prix des carburants à la pompe sont réajustés ainsi qu'il suit :

- Super, **730 FCFA le litre** ;
- Gasoil, **720 FCFA le litre** ;
- Pétrole vendu par le SCDP aux industries, **560,19 FCFA le litre.**

Afin de garantir le pouvoir d'achat des consommateurs, les mesures sociales d'accompagnement ci-après ont parallèlement été prises :

- le prix du pétrole lampant est maintenu à 350 FCFA par litre à la pompe ;
- le prix du gaz domestique sur le marché reste gelé au niveau actuel ;
- la rémunération des agents publics est revue à la hausse à un taux moyen de 5,2%.

Par ailleurs, le Gouvernement a proposé que le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) soit revalorisé à 41.875 FCFA. Cette proposition fera l'objet d'un examen concerté avec les partenaires sociaux, dans le cadre de la Commission Nationale Consultative du Travail.

Le Gouvernement compte sur la compréhension, le sens des responsabilités et le civisme des consommateurs pour la mise en œuvre de ces mesures, dont l'objectif est d'assurer l'approvisionnement continu du marché national en produits pétroliers et de permettre la poursuite harmonieuse des activités des opérateurs économiques et des ménages.

Conformément aux Très Hautes Instructions du CHEF DE L'ETAT, le Gouvernement va poursuivre le dialogue avec les organisations patronales et syndicales, ainsi que les associations des consommateurs, afin de juguler les tensions inflationnistes induites par les chocs exogènes.-

Yaoundé, le 31 janvier 2023

Le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre,

FOUDA Séraphin Magloire